



Assemblée générale

Soixantième session

42^e séance plénière

Mardi 1^{er} novembre 2005, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Eliasson (Suède)

La séance est ouverte à 9 h 45.

Point 72 de l'ordre du jour (*suite*)

Mémoire de l'Holocauste

Projet de résolution (A/60/L.12)

Rapport de la Cinquième Commission

(A/60/528)

Le Président (*parle en anglais*) : Le rapport de la Cinquième Commission relatif aux incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/60/L.12 figure dans le document A/60/528.

M. Liu Zhongxin (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à faire la déclaration suivante sur le point 72 de l'ordre du jour au nom de l'Ambassadeur Wang Guangya, représentant permanent de la Chine auprès des Nations Unies.

Cette année marque le soixantième anniversaire de la victoire de la guerre contre le fascisme et de la libération des camps de concentration nazis. Permettez-moi d'exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple chinois, nos sincères condoléances pour les six millions de Juifs et autres victimes de l'Holocauste et notre sincère sympathie à toutes les familles endeuillées et à tous les survivants de l'Holocauste.

La Deuxième guerre mondiale est sans précédent dans l'histoire humaine. Durant cette guerre, les forces nazies ont planifié l'extermination de toute la nation juive, petit à petit, en recourant à des actes

extrêmement brutaux et sanguinaires – une violation flagrante et massive des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi qu'une agression contre les civilisations.

Les jugements du Tribunal militaire international de Nuremberg rendus aux procès des criminels de guerre nazis allemands ont respecté la justice internationale et sauvegardé la dignité humaine, traduisant l'aspiration commune des populations éprises de paix et de justice partout dans le monde. Ce fut un jugement historique et juste. Il est irréversible et au-delà de toute contestation.

Il y a soixante ans, les agresseurs militaires infligeaient des souffrances indicibles en Asie. Les morts et les blessés en Chine seulement ont atteint 35 millions, dont plus de 200 000 ont péri dans le massacre de Nanjin en 1937. Comme le peuple juif, les peuples d'Asie n'oublieront jamais ce chapitre de leur histoire.

Notre propos, en soulignant ce souvenir indélébile, n'est pas de perpétuer la haine mais d'utiliser l'histoire comme un miroir et pour regarder vers l'avenir. Les amères leçons de la Deuxième guerre mondiale et la tragédie des camps de concentration nazis nous ont appris que les valeurs fondamentales de liberté, de démocratie, d'égalité, et justice et de paix ne sauraient être niées et que le processus de la civilisation ne peut être détruit.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Toutes les forces du mal, les forces des ténèbres et les forces réactionnaires sont vouées à être balayées par les torrents de l'histoire. Il faut espérer que les pays concernés tireront les leçons de l'histoire, poursuivront un développement pacifique et empêcheront qu'une telle tragédie ne se renouvelle.

La délégation chinoise est en faveur de l'inscription du point intitulé « Mémoire de l'Holocauste » à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale et de l'adoption d'un projet de résolution portant le même titre. Elle pense que l'ONU a la responsabilité d'enseigner aux générations futures les profondes leçons de l'Holocauste, de rejeter toute parole ou tout acte tendant à inverser le verdict sur l'Holocauste et d'empêcher la réapparition de tels actes de génocide. Elle est convaincue que des délibérations approfondies et cohérentes sur ce point à l'Assemblée générale viendront renforcer les efforts faits dans le cadre du système de l'ONU pour atteindre les buts et principes de la Charte des Nations Unies en faisant progresser le dialogue parmi les civilisations et les religions et en promouvant le respect de la diversité du monde, permettant ainsi aux pays et aux peuples partout dans le monde de s'acquitter ensemble de la mission historique : maintien de la paix dans le monde et promotion du développement commun.

Le Prince Zeid Raád Zeid Al-Husseini (Jordanie) (*parle en anglais*) : Il n'est que juste que nous ayons ici une discussion sur l'Holocauste dans le contexte des travaux de l'Assemblée générale, car nous ne devons jamais cesser de tirer les leçons pertinentes de cette période étonnante et terrifiante de l'expérience humaine. L'Holocauste était, et demeure, un génocide différent – un génocide durant lequel la cruauté s'est unie à l'organisation humaine efficace d'un type jamais vu jusqu'alors, qui a transformé un continent en un abattoir avec des spécificités du vingtième siècle.

En résumé, ce fut un crime qui a atteint des proportions colossales. Par conséquent, dans notre invocation de l'histoire, et c'est bien ce dont traite le projet de résolution, il faut être précis et juste. Même si la plupart des délégations ne verront dans ce point que le récit historique appartenant à d'autres, pour les Européens ce récit est la mémoire, comme l'ont déclaré avec brio les représentants de la Norvège, de l'Australie, de la Hongrie et de la Roumanie dans cette salle le 24 janvier 2005.

Il n'est certainement pas dans l'intention de cette délégation de jeter l'opprobre dans la direction d'un milieu particulier, car l'Europe d'aujourd'hui n'est pas l'Europe de la première partie du vingtième siècle. Mais on ne saurait discuter de façon saine de ce problème particulièrement grave sans évoquer le contexte dans lequel il a eu lieu.

L'Holocauste a été, dans son sens le plus large, un crime commis sur le sol européen, par des Européens contre des Européens. Les efforts administratifs et logistiques dans la perpétration du crime ne sont pas simplement le fait, comme nous le savons, des nazis d'Allemagne, mais aussi le fait de plusieurs autres gouvernements sympathisants à travers l'Europe, des gouvernements qui ont arrêté leurs propres ressortissants alors qu'aucun crime n'avait été commis et qui ont saisi leurs propriétés et leurs actions et virtuellement tout ce que ces personnes possédaient, avant de les transporter – hommes, femmes et enfants, personnes âgées et infirmes – vers d'autres parties de l'Europe pour faire face à un destin incertain et souvent terrible, tandis que d'autres gouvernements avançaient des politiques frisant l'indifférence.

Soixante ans plus tard, nous vivons une époque dans laquelle il est toujours difficile pour la vaste majorité des États Membres d'examiner leur propre histoire nationale dans toutes ses dimensions, particulièrement leur histoire moderne. Et tandis que nous continuons à nous enorgueillir de tout ce qui nous paraît valorisant en elles, nous devons aussi admettre ce qui dans mémoire nationale est désagréable, voire criminel ou terrible. Il est donc extraordinaire et encourageant de voir comment quelques États européens ont commencé à suivre l'exemple établi il y a des années par l'Allemagne et à entamer un processus pour retrouver la mémoire et procéder à un examen de conscience pénible et critique bien que finalement libérateur quant à la part qu'ils ont prise dans l'Holocauste.

Mais dans quel autre but devons nous tous faire appel à notre mémoire en général et, dans ce cas, à la mémoire des autres? Nous devons avant tout nous rappeler dans quelle mesure le nationaliste chauvin et les philosophies négationnistes peuvent être pernicieuses. Dans le contexte de l'Europe des années 1930, ces sentiments prenaient la forme d'un anti-sémitisme virulent et horrible. Aujourd'hui, ils pourraient raviver l'antisémitisme, ou ils pourraient apparaître sous la forme d'autres expressions,

similaires à ce que nous avons vu récemment dans les Balkans et dans certaines parties de l'Afrique.

Compte tenu des souffrances historiques du peuple juif et du fait que les Juifs européens ont été les principales victimes de l'Holocauste, il y a une tendance parmi certains à considérer le refrain « Jamais plus » dans le seul contexte du peuple juif et de leur avenir.

La concentration des forces du mal trouvées dans l'expérience historique de l'Holocauste, cependant, ramène la question chez soi pour tous les peuples où qu'ils se trouvent – Juifs et autres. La principale leçon tirée par 100 membres de l'Assemblée générale sera celle-ci : si nous devons procéder à un génocide et autre acte analogue, ce qui est véritablement impensable, dans l'avenir, non seulement devons-nous carrément faire face aux philosophies négationnistes à l'intérieur de nos propres sociétés partout et chaque fois qu'ils se produisent, mais, si nous voulons donner un véritable sens aux termes « Jamais plus », nous devons aussi collectivement appuyer l'existence du seul organe juridique permanent désigné pour mettre fin à l'impunité pour les plus graves crimes – et cet organe est, évidemment, la Cour pénale internationale.

Malheureusement, et par contraste, « Jamais plus » sont des termes parfois utilisés comme une forme de justification morale pour l'application par un Etat de politiques dont la conséquence est le maintien de la domination d'un peuple par un autre et une dégradation continue d'un peuple par un autre. Ce qui est profondément regrettable.

Enfin, il faut espérer que cette occasion et d'autres analogues nous permettront de tirer les justes leçons d'atrocités commises par les nazis et leurs complices afin de s'assurer que de tels crimes ne viendront pas ternir le vingt-et-unième siècle que nous venons d'entamer.

M. Skinner-Klée (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous sommes réunis aujourd'hui en mémoire des victimes de l'Holocauste, des êtres humains innocents qui ont été victimes d'une haine ethnique et raciale et d'une intolérance politique et sociale. La Shoah est la plus grande horreur dont a souffert l'humanité au vingtième siècle : l'exécration extermination de plus d'un tiers du peuple juif, avec les membres innombrables des autres minorités qui sont morts injustement et cruellement, assassinés

simplement parce qu'ils étaient différents, simplement parce qu'ils n'étaient ni compris ni tolérés.

Cet abominable outrage accablera à jamais la conscience de l'humanité et toutes les nations, qui tardivement ont compris que la haine, le fanatisme, le racisme et les préjugés conduisent à la négation de la vie et à tout ce qui avilit la personne humaine. C'est pourquoi la Déclaration universelle de droits de l'homme reconnaît que la liberté, la justice et la paix dans le monde se fondent sur la reconnaissance de la dignité intrinsèque de l'individu et des droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains, tandis que l'indifférence et le mépris des droits de l'homme sont la cause d'odieux actes barbares contre toute l'humanité.

Cette mémoire de l'Holocauste nous remet à l'esprit la période la plus triste et la plus infamante de l'histoire de l'humanité et nous met en face du plus grand outrage infligé à un peuple, à une tragédie injustifiable que l'humanité ne doit pas oublier de peur qu'elle n'ait à souffrir une fois encore d'un tel mal horrible et aveugle. Lors des cérémonies commémorant le soixantième anniversaire de la libération d'Auschwitz, dans le sud de la Pologne, l'ancien Ministre des affaires étrangères de Pologne, Wladyslaw Bartoszewski, nous rappelait, de la part des survivants, comment la résistance polonaise avait alerté le monde libre de la situation à Auschwitz mais qu'aucun pays dans le monde n'avait réagi de façon satisfaisante devant la gravité de la situation. Nous sommes maintenant engagés dans un acte solennel de mémoire, pas seulement pour alerter les générations futures mais aussi, fondamentalement, pour forger une nouvelle conscience parmi les peuples en vue de s'assurer qu'un tel crime ignominieux ne pourra jamais se reproduire ou faire l'objet d'un silence complice.

Les circonstances qui conduisent un groupe social plus fort à essayer d'en annihiler un autre, un groupe plus faible, ou à faire preuve d'intolérance envers lui, sont le résultat de facteurs divers et complexes. Certains facteurs ont trait à des idéologies perverses, à un fanatisme religieux, à des doctrines racistes et d'autres tout simplement à la peur. Ils partagent tous la caractéristique commune de l'ignorance, qui n'est rien d'autres que de l'intolérance déguisée. C'est ce qui a conduit certains groupes sociaux à agir de façon irrationnelle, à commettre des actes les plus inhumains et odieux, comme le génocide, le nettoyage ethnique, le racisme, l'antisémitisme, l'extrémisme et la

xénophobie – actes funestes dont les victimes sont des êtres humains.

Ainsi, la coexistence constructive et pacifique des peuples dépend du respect mutuel et de la compréhension mutuelle. A moins qu'il ne s'instaure un véritable dialogue parmi les nations et les civilisations, l'ignorance persistera et la famille humaine continuera d'être menacée ou deviendra une fois encore sa propre victime. Nous devons remettre en question certaines de nos habitudes ancestrales et aborder honnêtement les problèmes qui nous séparent, chercher de nouveaux réseaux de communication et apporter des changements capables de forger une nouvelle conscience pour les générations futures.

Le Guatemala ne connaît que trop bien l'horreur causée par l'intolérance. Il a souffert dans sa propre chair du tourbillon de violence qui a affligé notre pays simplement parce que certaines personnes professaient des vues contraires, avaient des croyances différentes ou appartenaient à un groupe ethnique ou social différent. Aujourd'hui les Guatémaltèques s'efforcent de mieux connaître autrui et de s'intégrer davantage, effaçant ainsi toutes les idéologies fondées sur l'exclusivisme, la discrimination et les préjugés.

M. Diarra (Mali), Vice-Président, assume la Présidence.

Nous appuyons en conséquence l'adoption de mesures de nature à mobiliser la société mondiale et à prévenir ainsi tout acte cruel, répugnant et dégradant à l'avenir ainsi qu'à promouvoir le dialogue et la tolérance. Nous appuyons également l'appel en faveur de l'élaboration de programmes d'information qui enseignent les leçons de l'Holocauste et la création d'un programme d'éducation intitulé «L'Holocauste et l'Organisation des Nations Unies».

Le Pape Jean Paul II était véritablement inspiré lorsqu'il a dit :

« Puisse-t-il servir, aujourd'hui et à l'avenir, d'avertissement : il ne faut faire preuve d'aucune complaisance à l'égard des idéologies qui justifient le mépris pour la dignité humaine pour des raisons de race, de couleur, de langue ou de religion. »

La communauté internationale doit, en fait, demeurer vigilante et ne doit pas se leurrer en croyant qu'on a gagné la bataille et créé une civilisation véritablement libérale, humaniste et démocratique,

dans laquelle tous les peuples vivent en paix et dans la confiance dans un monde de justice, heureux et prospère.

M. Shin Kak-Soo (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je commencerai par me joindre aux délégations pour exprimer notre profonde compassion pour les millions de victimes de l'Holocauste, pendant la Deuxième guerre mondiale, qui ont été assassinées en raison de leur origine ethnique, de leur croyance ou de leurs convictions politiques et pour condamner dans les termes les plus forts les crimes horribles et inhumains commis contre l'humanité par le régime nazi.

Il va sans dire qu'une telle tragédie horrible ne doit pas pouvoir se renouveler. À notre grande consternation, cependant, on ne saurait nier que même aujourd'hui nous sommes témoins de génocide et de crimes contre l'humanité, de Srebrenica à Kigali en passant par le Darfour. Ces récents génocides et crimes contre l'humanité, toujours frais à notre mémoire, obligent la communauté internationale à redoubler d'efforts pour mettre en place un système de sécurité fiable et efficace qui permette de décourager de tels crimes haineux et de promouvoir une compréhension mutuelle et une tolérance parmi les peuples de toute ethnie, race, culture et nation.

C'est avec ces obligations solennelles à l'esprit que les États Membres de l'ONU ont convoqué une session spéciale à l'Assemblée générale au début de l'année. À cette occasion, les États Membres se sont engagés à faire tout ce qu'ils pouvaient pour empêcher que ne se renouvelle une telle calamité tout en se rappelant et en tirant les leçons de l'Holocauste et en rendant hommage à ses victimes.

Ma délégation saisit l'occasion pour souligner l'importance de ce que nous avons accompli, en ce qui concerne la responsabilité de protéger, dans le document final adopté au sommet mondial en septembre. Les dirigeants des États Membres se sont accordés sur la responsabilité collective de la communauté internationale de protéger les populations d'un génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité lorsque les autorités nationales ne réussissent manifestement pas à ce faire. L'application fidèle et efficace de cette responsabilité pour protéger aidera à prévenir, décourager ou arrêter de telles situations. Ma délégation espère sincèrement que de sérieux efforts

seront faits pour promouvoir cette importante évolution à la suite du sommet mondial.

En tant que pays qui a souffert grandement d'atrocités commises pendant la Deuxième guerre mondiale, la République de Corée a décidé de se porter coauteur du projet de résolution intitulé « Mémoire de l'Holocauste ». Nous croyons qu'en proclamant le 27 janvier Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste, qui sera célébrée tous les ans, nous avons pris une bonne décision qui permettra de faire en sorte que les terribles leçons tirées de l'Holocauste ne soient pas oubliées. On ne peut permettre que la mémoire de ces crimes s'efface avec le passage du temps.

Nous croyons également fermement que toute tentative de nier l'Holocauste en tant que réalité historique, complètement ou en partie, doit être rejetée. Il faut du courage pour dire la vérité au sujet du passé lorsque cette vérité est douloureuse voire honteuse. Pour de nombreux survivants de ces crimes contre l'humanité, il a fallu des années avant qu'ils puissent recouvrer la force de dire leurs histoires – histoires qui sont à tout jamais gravées dans notre mémoire collective. C'est vrai aussi pour les victimes coréennes qui ont très gravement souffert pendant la Deuxième guerre mondiale. On ne peut construire un avenir concret et durable en méconnaissant le douloureux passé. Comme on l'a souvent dit, ceux qui méconnaissent les enseignements de l'histoire sont voués à la répéter. Faire face à la vérité de l'histoire et en tirer les enseignements n'est pas un choix mais une obligation.

À cet égard, nous appuyons fermement les recommandations du projet de résolution tendant à élaborer des programmes d'éducation qui graveront dans l'esprit des générations futures les enseignements de l'Holocauste. L'obligation collective de l'humanité est de promouvoir l'éducation et la tolérance afin qu'une catastrophe similaire ne puisse se reproduire. Il faut espérer que l'éducation ne consistera pas simplement à réciter la litanie ritualisée des horreurs. Au contraire, il faut enseigner aux générations futures ce chapitre de l'histoire d'une manière qui leur permette de comprendre comment cela est arrivé et comment cela peut être évité.

La République de Corée est fermement attachée au respect de la dignité de tous les êtres humains et des droits de l'homme de tous. Nous proclamons notre

appui indéfectible aux efforts entrepris par l'ONU pour protéger et promouvoir les droits de l'homme fondamentaux et la dignité de toute l'humanité. Bien qu'il soit trop tard pour des millions de victimes de l'Holocauste et d'autres crimes contre l'humanité commis depuis la Deuxième guerre mondiale, nous devons nous efforcer inlassablement de faire en sorte que les droits de l'homme des générations futures soient respectés et garantis. Notre souhait profond est que, par le biais de l'enseignement de la vérité et de la promotion de la tolérance, nos enfants puissent grandir dans un nouveau monde, à l'abri des traumatismes et des tragédies du siècle que nous venons de laisser derrière nous.

M. Dapkiunas (Bélarus) (*parle en russe*) : Le projet de résolution qui doit être adopté aujourd'hui témoigne d'une douleur et d'un chagrin terribles. Pour le peuple de mon pays, le Bélarus, cette douleur n'est pas une expérience qui lui est étrangère; c'est également la sienne. Les flammes d'une haine raciale aveugle et d'une exclusion ethnique n'ont pas seulement fait d'innombrables victimes au Bélarus. La brutalité du régime nazi et les flammes de l'incinération de l'Holocauste ont marqué au fer rouge l'âme du peuple bélarussien.

Pourquoi 60 ans après la fin de la Deuxième guerre mondiale revenons-nous toujours à ce sujet – non pas comme à un chapitre éloigné et tragique de notre histoire, mais comme à une page de notre vie collective qui n'a toujours pas été tournée? Pourquoi tant de millions de personnes partout dans le monde continuent-elles à se heurter aux menaces de mort quotidiennes, directes et manifestes et à des souffrances insupportables qui sont le résultat d'un sentiment de supériorité raciale et d'hostilité ethnique?

À cette question il y a deux réponses possibles. L'une est compréhensible au niveau humain. L'autre ne permet pas à quiconque à un cœur de s'y résigner.

Par ailleurs, les blessures causées par la Deuxième guerre mondiale se révèlent si profondes que, même des décennies après qu'elle a pris fin, elles ne peuvent se cicatriser. On ressent toujours la douleur insupportable qu'ont laissée les morts. Notre sang continue de se glacer à la pensée du terrible abîme dans lequel la Deuxième guerre mondiale a plongé les êtres humains. Réfléchissons une fois encore à l'héritage vivant de la guerre dans nos âmes à un moment où la communauté des nations est invitée à décider quelles

pages de notre histoire commune peuvent être tournées en toute conscience et celles qui ne peuvent l'être.

D'autre part, la page sur laquelle est écrite l'Holocauste – l'histoire des victimes et les souffrances infligées par le fléau du nazisme à tant de personnes ne peut et ne doit pas être tournée aussi longtemps que l'humanité n'aura pas pleinement tiré les enseignements de l'histoire de la Deuxième guerre mondiale et ceux de l'Holocauste.

On sait que les enseignements n'ont pas encore été tirés. Cependant, on ne peut le faire seul; les effets funestes de l'Holocauste sont trop importants. L'humanité doit tirer ces enseignements en commun.

Tant que l'on vivra dans un monde divisé entre «nous et eux», tant qu'on éprouvera le sentiment que les amères leçons de l'histoire doivent être apprises par les autres et non par nous-mêmes, tant qu'on ne fera pas tout notre possible pour comprendre et accueillir ceux qui ne nous ressemblent pas, l'écho de l'Holocauste continuera de résonner dans nos cœurs.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout en faisant nôtre sans réserve la déclaration du Président de l'Union européenne, je tiens à faire quelques observations au nom de l'Ukraine.

L'Holocauste est toujours un sujet douloureux pour le peuple juif mais également pour la communauté internationale dans son ensemble. On se rappelle les énormes souffrances de ceux qui ont péri dans les camps de la mort d'Auschwitz, de Buchenwald, de Dachau et autres horribles lieux, où, au nom d'une idéologie inhumaine et perverse, des millions d'êtres humains ont été délibérément et cruellement exterminés. Les Juifs et les gitans, hommes et femmes, enfants et personnes âgées – fils et filles de nations différentes, notamment des centaines de milliers en provenance d'Ukraine, sont devenus les victimes innocentes d'un système politique impitoyable qui a causé d'immenses pertes pour l'humanité.

Les terribles images de l'Holocauste étaient vivantes dans l'esprit de ceux qui sont les auteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de ceux qui ont adopté la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Nombreux sont ceux qui ont pensé que les horreurs de la Deuxième guerre mondiale – les camps, la cruauté, les exterminations qui ont été le lot de

l'Holocauste – ne pourraient jamais se renouveler. Et pourtant ils se sont renouvelés, au Cambodge, à Srebrenica, au Rwanda et, plus récemment au Darfour.

À cet effet, nous sommes profondément convaincus que l'histoire de l'Holocauste doit être enseignée et amplement expliquée afin qu'une tragédie semblable ne puisse se renouveler. Les conflits inter-ethniques qui, hélas, continuent d'avoir lieu dans le monde aujourd'hui montrent que l'humanité continue toujours de manquer de tolérance et que les enseignements de l'Holocauste demeurent très pertinents et exigent une attention continue de l'ensemble des Membres de l'ONU.

L'histoire de l'Holocauste est amplement étudiée et enseignée en Ukraine. Le Gouvernement ukrainien appuie l'initiative de la communauté juive de créer un musée ukrainien de l'Holocauste à Kiev. Il faut espérer que ce projet sera bientôt mis en œuvre.

La Révolution orange a mené à des changements sociaux et politiques spectaculaires en Ukraine, qui auront certainement un impact concret sur la vie de sa communauté juive, qui a contribué de façon notable au renforcement de l'indépendance du pays.

Au niveau du gouvernement, on fait de son mieux pour créer les conditions adéquates de nature à revitaliser et à développer toutes les communautés minoritaires en Ukraine. La législation sur les minorités mise en place pour garantir l'harmonie inter-ethnique et la diversité nationale en Ukraine s'accorde pleinement avec les normes internationales les plus élevées en matière de droits de l'homme.

En ce jour de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste, l'Ukraine ne peut que rappeler les terribles pertes qu'ont causées dans le passé l'intolérance, la violence et l'agression. Cette année marque le soixante-neuvième anniversaire de l'un des chapitres les plus tragiques de l'histoire de l'Ukraine, la Grande famine de 1932-33 – en ukrainien, *holodomor*, qui signifie « la mort par la famine ». Visant délibérément le cœur même de la nation ukrainienne, la cruelle campagne de terreur par la famine, menée par le régime soviétique totalitaire, a causé la mort de sept à dix millions d'innocents, homme, femmes et enfants.

Le fléau de l'holodomor a laissé un profond traumatisme psychologique parmi la population. Après plus de sept décennies, cette catastrophe constitue

manifestement l'un des crimes les plus odieux jamais commis contre l'humanité. Pourtant l'holodomor continue d'être l'une des tragédies nationales qui attendent toujours d'être reconnues au plan international.

Il y a deux ans, une déclaration commune à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'holodomor, appuyée par plus de 60 délégations – un tiers des Membres de l'ONU – a été publiée en tant que document officiel de l'Assemblée générale. Dans cette déclaration, pour la première fois de l'histoire de l'ONU, l'holodomor a été officiellement reconnue comme une tragédie nationale vécue par le peuple ukrainien et causée par les actes et les politiques cruels d'un régime totalitaire. Les représentants d'États de diverses parties du monde ont exprimé leur compassion pour les victimes de l'holodomor et ont déploré les actes et les politiques ayant causé cette famine massive et tué des millions de personnes.

L'Ukraine continue de faire tout ce qu'elle peut pour faire connaître la vérité au sujet de l'holodomor et de l'Holocauste au monde dans son ensemble. Il est grand temps que la communauté internationale reconnaisse ce crime en tant qu'acte de génocide contre la nation ukrainienne.

Le souvenir des récents exemples de génocides, de crimes contre l'humanité et de violations flagrantes des droits de l'homme ne doit jamais s'estomper. L'Ukraine a donc appuyé et parrainé de tout cœur le projet de résolution dont nous sommes saisis pour adoption.

En Ukraine, nous avons fait et continuerons de faire tout notre possible pour empêcher que l'idéologie du totalitarisme, la dictature, la xénophobie et l'antisémitisme ne s'enracine dans notre sol national.

L'Ukraine est prête à assumer sa part de la responsabilité collective pour ce qui est de mettre un terme aux tragédies qui ont lieu et d'empêcher la perpétration à l'avenir de crimes contre l'humanité. La responsabilité de nous prémunir contre le génocide, en tant que résultat important et prometteur du récent sommet mondial, doit être concrètement mise en application et encore renforcée.

M. Sanderberg. (Brésil) (*parle en anglais*) : L'Holocauste juif est le cas paradigmatique de l'Holocauste, un crime auquel manquait jusqu'alors une définition et qui ne laissait aucune place à un

recours juridique. Nulle conventions de La Haye ne mentionne le génocide, et les massacres qui ont eu lieu n'ont pu être jugés de façon appropriée ni leurs auteurs punis en raison de l'absence d'une définition juridique du génocide.

Dans notre partie du monde, les crimes ayant une résonance particulière sont ceux qui ont été commis contre les populations autochtones des Amériques pendant la période coloniale et la période pendant laquelle l'esclavage a été pratiqué. Il est particulièrement odieux pour la conscience de l'homme que ces crimes aient pu atteindre des proportions inconcevables.

Le profond impact de l'Holocauste juif et des crimes de guerre de masse commis pendant la Deuxième guerre mondiale a amené la communauté internationale à tenter, par le biais de l'Organisation, à définir le génocide comme un crime international et à traduire ses auteurs en justice. Ainsi, en 1948, l'ONU a adopté la Convention pour la prévention et la répression du génocide et, plus récemment, le crime a été incorporé dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

La lutte contre le crime de génocide ne sera achevée que lorsque les États Membres adhéreront et appliqueront les instruments des droits de l'homme au plan national et au plan international. Cela constituera le plus important tribut à la mémoire des victimes de l'Holocauste et le moyen d'honorer la Mémoire de l'Holocauste.

En se rappelant l'Holocauste, la communauté internationale renouvelle son indignation et son rejet, mais elle renforce également son engagement de combattre l'oppression et les préjugés partout où ils peuvent avoir lieu. L'évocation du supplice et de la tragédie du peuple juif pendant l'Holocauste permet de faire face aux forces destructrices qui menacent la marche de l'homme vers la liberté, la justice et la démocratie.

Même après l'Holocauste juif, l'histoire de la fin du vingtième siècle a, hélas été marquée par une série de conflits brutaux qui ont une fois encore abouti à de graves crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, au génocide et à d'autres graves crimes. Le Cambodge, l'ex-Yougoslavie et le Rwanda en constituent quelques exemples flagrants. Ils renforcent notre sentiment d'horreur et d'indignation ainsi que notre

détermination à nous prémunir contre des crimes analogues.

En tant que l'un des auteurs du projet de résolution, le Brésil exprime une fois encore sa condamnation absolue de l'Holocauste, réaffirme son grand respect pour les victimes et manifeste sa solidarité avec les survivants de ce crime indicible.

M. Mayoral (Argentine) (*parle espagnol*) : La République argentine qui, dans la meilleure tradition, accueille sur son territoire des communautés venant de tous les coins du monde pour y vivre une coexistence pacifique et productive et qui a elle-même souffert d'actes de cruauté commis contre la dignité humaine parraine le projet de résolution A/60/L.12. Elle appuie ce rappel avec des sentiments d'émotion particuliers et s'engage à participer à cet acte collectif de la communauté internationale pour faire en sorte que l'humanité ne soit plus jamais témoin d'un génocide comme celui que nous commémorons aujourd'hui.

La mémoire collective est indispensable dans un monde envahi par le besoin de régler des nouveaux problèmes et à un moment où la jeunesse peut penser que l'Holocauste est un événement de l'histoire qui a eu lieu dans des circonstances politiques particulières et pour des raisons qui n'existent plus. Elle a tort. Face à cette éventuelle réaction, il faut comprendre que nul pays dans le monde ne peut se considérer à l'abri d'une future vague de violence due à l'intolérance, à la situation économique, au fondamentalisme religieux, à l'intolérance politique ou au conflit racial, voire à un mélange de tout cela.

Nous appuyons donc la déclaration proclamant le 27 janvier Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste ainsi que les autres mesures proposées dans le projet de résolution afin de garder vivante la mémoire de cet épisode honteux de l'histoire de l'homme.

L'Holocauste souligne les principales vérités qui ne doivent pas être oubliées. Premièrement le sacrifice du peuple juif, qui est un exemple tragique du tort que nous, en tant qu'êtres humains, pouvons infliger à d'autres. Il transcende toutes les frontières culturelles, politiques et religieuses et enseigne à chacun une terrible et profonde leçon. Hélas, le racisme antisémite, en dépit de tout ce qui a été fait pour le combattre, réapparaît comme nous le voyons périodiquement sous la forme d'infâmes attaques perpétrées contre des synagogues, de profanations de cimetières et de

spéculations cyniques de présumés historiens qui modifient ou nient les événements qui ont eu lieu.

Ces actes irrationnels qui dérivent d'une idéologie fanatique, de l'ignorance, du déni et de la méfiance des autres sont parties intégrantes des aspects obscurs de la condition humaine. Dans des situations et des lieux différents, ils touchent d'autres communautés et groupes, qui supportent leur part de honte, comme ceux que l'Organisation a été en mesure de documenter lors de très graves épisodes qui ont eu lieu dans diverses régions du monde il n'y a pas si longtemps.

Nous croyons comprendre que le principal enseignement tiré aujourd'hui c'est que tous les hommes et toutes les femmes ont pour obligation d'affirmer l'égalité et la fraternité indispensable de chaque personne, sans égard aux nationalités, cultures ou particularités religieuses différentes.

L'ONU a été créée pour prévenir la guerre et résoudre les conflits. Il est donc de bon augure qu'elle proclame un jour par an consacré à la réflexion pour commémorer le soixantième anniversaire de la destruction du régime nazi. C'est précisément dans ce cadre que les efforts importants faits au cours de plusieurs décennies ont conduit à la création d'un édifice dont la fondation est la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui a été encore renforcée par des déclarations et des traités qui, à leur tour, renforcent les conditions nécessaires à la concrétisation du respect universel de la dignité humaine.

La Cour pénale internationale, qui a commencé à fonctionner il y a peu, cherche à prévenir les crimes et à punir ceux qui tentent d'échapper à leurs graves responsabilités.

Nous sommes à un moment crucial de l'histoire, à un moment où on nous demande de redoubler de générosité afin de relever les nouveaux défis et les nouvelles menaces pour assurer l'avenir d'une paix basée sur le respect de toutes les personnes et de tous les peuples. Mon pays croit que cette tâche doit être menée à bien dans le cadre collectif de l'ONU. Si on veut éviter que ne se répète le cycle de l'histoire et éviter un nouvel Holocauste et un nouveau génocide, comme ceux survenus au siècle dernier, on doit garder vivant à l'esprit ce qui est arrivé en donnant à l'ONU les moyens forts lui permettant de protéger efficacement les droits de l'homme dans toutes les circonstances et à tout moment.

Nous sommes convaincus que cette Journée incitera à une calme réflexion au moment où nous abordons l'avenir ensemble, conscients de nos responsabilités historiques d'édifier un monde plus juste et plus pacifique qui épargnera à l'humanité de nouvelles souffrances et la répétitions de tragédies collectives dont nous nous souvenons aujourd'hui.

Le Président reprend la présidence.

M. Pfanzelter (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche attache une grande importance au projet de résolution intitulé «Mémoire de l'Holocauste» et est honorée de compter au nombre de ses auteurs. Le choix du 27 janvier, jour de la libération du camp de concentration d'Auschwitz, comme Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste, revêt une importance particulière pour chacun d'entre nous. Auschwitz à une portée mondiale.

Pour l'Autriche, ce jour sert à rappeler les aspects sombres de notre passé. On souffre de savoir que notre pays a perdu tant de ses citoyens juifs dans l'Holocauste. En même temps, on éprouve de la douleur en comprenant que beaucoup trop d'Autrichiens ont pris part au génocide, crime qui atteint des proportions colossales.

Simon Wiesenthal, qui est décédé il y a quelques semaines, nous a aidés à nous réconcilier avec notre passé quand il a dit «Pour votre bien, tirez un enseignement de votre passé». Il nous a montré que l'éducation et l'information sont des moyens forts pour empêcher la tragique répétition de l'histoire. Aujourd'hui, on doit tous se rappeler la déclaration que Simon Wiesenthal a prononcée à l'Assemblée générale il y a 10 ans (voir A/50/PV.66). Il a demandé à la communauté internationale de mettre en garde les jeunes générations contre les préjugés, en particulier celui de la haine raciale, qui a conduit à d'incommensurables souffrances. L'Autriche est consciente de sa responsabilité et prend toute une série de mesures pour lutter contre l'antisémitisme, la xénophobie et autres formes de racisme et d'intolérance à tous les niveaux.

Nous avons réussi à initier des programmes nationaux dont le but est d'enseigner à la jeunesse les leçons de l'histoire. La jeune génération, qui représente l'avenir, doit apprendre que nul pays et nulle société ne peuvent progresser ou se développer sans respecter les droits de l'homme et la dignité de chaque être humain.

C'est l'enseignement tiré de la mémoire d'Auschwitz, transmis de génération en génération.

La Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste doit permettre de faire prendre connaissance de ce que nous avons perdu et de ce que nous avons détruit. Le problème pour l'avenir sera de préserver la mémoire de millions de personnes tuées à Auschwitz et ailleurs par un régime inhumain et de s'assurer que cela ne se renouvellera pas. Notre problème commun est de créer une société démocratique plus juste et plus démocratique à l'abri de la haine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Mission d'observation du Saint-Siège.

L'Archevêque Migliore (Observateur permanent du Saint-Siège) (*parle en anglais*) : La mémoire est un devoir et une responsabilité commune. Cela est spécialement vrai dans le cas de l'Holocauste. Ma délégation se félicite donc du projet de résolution sur la commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste et félicite ses auteurs.

La responsabilité de toutes les nations de se souvenir gagne en force alors que nous commémorons le soixantième anniversaire de la libération des camps d'extermination et de la création de l'ONU.

Depuis 60 ans, nous connaissons l'horreur de ce genre de crime et, cependant, l'histoire s'est répétée. Une convention internationale contre ce crime n'a pas empêché ce type de pensée qui conduit au génocide, à la violence qui provoque le génocide, aux injustices qui le rendent possible ou aux intérêts qui permettent à un génocide de se prolonger dans le temps. Le vingtième siècle a été témoin de génocides, d'atrocités, de tueries en masse et de nettoyages ethniques qui, hélas, ne se sont pas limités à un continent. Alors que nous parlons de l'Holocauste il n'est que juste de le rappeler et de s'engager à faire tous les efforts collectifs possibles pour faire en sorte que, ayant maintenant un nom pour ce crime, les nations du monde le reconnaissent pour ce qu'il est et empêchent qu'il se répète à l'avenir.

Dans ce contexte, il convient de rappeler et de renouveler notre appui à la résolution 1624 (2005), qui condamne les incitations à commettre des actes terroristes dans les termes les plus énergiques et récuse toute tentative de justifier les actes terroristes ou d'en faire l'apologie, susceptibles d'inciter à commettre de

nouveaux actes terroristes. Elle souligne à nouveau qu'une action internationale soutenue visant à renforcer le dialogue et à promouvoir une meilleure compréhension entre les civilisations, afin d'empêcher le dénigrement sans distinction des autres religions et cultures, en s'efforçant de régler les conflits régionaux non résolus et à remédier aux problèmes mondiaux dans toute leur diversité.

Après la Shoah, la première mesure de prévention a été la Déclaration universelle des droits de l'homme. De nombreuses autres mesures sont nécessaires. Dans chaque pays, la mémoire de l'Holocauste doit être sauvegardée en tant que volonté d'éviter une telle horreur aux générations futures.

Au cours de sa visite en Terre sainte, le regretté Pape Jean Paul II a voulu se rendre à Yad Vashem, mémorial de la Shoah. Au pied du Temple du mur occidental il a prié pour le pardon et pour la transformation des cœurs et des esprits.

Demander le pardon purifie la mémoire et se souvenir de l'Holocauste est l'occasion pour cette purification de se produire. On peut détecter les premiers symptômes de génocide, les rejeter et prendre des mesures opportunes et fermes pour surmonter les injustices sociales et internationales de toutes sortes.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/60/L.12

Les pays suivants ont ajouté leur nom à la liste des auteurs : Azerbaïdjan, Congo, Mali, Papoua-Nouvelle-Guinée, Philippines et Saint-Kitts-et-Nevis.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution sans vote?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/7).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs pour une explication de vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent les prononcer de leur place.

M^{me} Nunez da Odreman (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela a participé à l'adoption par consensus de la résolution 60/7 et est pleinement d'accord avec les États qui l'ont parrainée et avalisé le mémoire d'explications accompagnant le

projet de résolution, qui affirme que l'Holocauste constitue une tentative systématique et barbare d'exterminer tout un peuple dans des conditions et à une échelle sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

Néanmoins, la modération, la retenue et le respect pour la vérité devraient nous guider, quand on parle de l'extermination d'un peuple - dans les conditions et à l'échelle de celle qui a eu lieu dans ce que nous appelons la Deuxième guerre mondiale, qui a été le contexte historique de l'Holocauste. Il faut aussi se rappeler d'autres holocaustes qui ont également eu lieu durant ce conflit terrible et barbare et ceux qui ont été connus à la fin de ce conflit, tous également imputables aux États fondateurs de l'Organisation des Nations Unies qui étaient parties à la coalition qui a vaincu le fascisme nazi exclusivement au niveau militaire aux environs de 1945.

Nous nous référons à l'extermination de populations sans défense d'Hiroshima et de Nagasaki, qui ont été les victimes délibérées d'une destruction dévastatrice due à l'utilisation d'armes nucléaires, sans aucune justification, et l'exterminations quotidiennes de populations du monde, silencieuses et peu nombreuses, dont les adultes et les enfants sont condamnés à la misère, la faim, l'ignorance et la répression sans pouvoir s'échapper ou espérer - résultat d'une exploitation et d'un manque de soins barbares et systématiques auxquels ils ont été soumis pendant des siècles par des États colonialistes et impérialistes et des élites qui ont été les principaux acteurs de la guerre dont je viens de parler.

L'extermination continue aujourd'hui, au début du vingt-et-unième siècle, ce qui soulève la révolte populaire qui cherche à restaurer la justice.

On ne saurait non plus oublier que les États qui ont participé à un même conflit ou à des mêmes conflits survenus depuis 1945 sont responsables d'actes de terrorisme d'État sous la forme d'holocaustes successifs - c'est-à-dire, le génocide systématique de populations d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. On doit graver ce fait dans notre mémoire collective en tant que Membres de l'ONU, inspirés par les mêmes sentiments humanistes que ceux consacrés dans les alinéas du préambule de la résolution, afin ne pas oublier les principes fondamentaux de la Charte : protéger les générations futures du fléau de la guerre.

On sait tous que les moyens ne manquent pas pour mener une guerre, certains inédits. Il y a des guerres à faible ou à forte intensité, qui peuvent utiliser des armes de destruction immédiate ou, plus subtiles, des moyens moins apparents de liquidation massive.

La République bolivarienne du Venezuela partage également la crainte et l'urgence en ce qui concerne l'élaboration de programmes d'éducation pour éliminer de la Terre le génocide en tant qu'acte politique visant à exterminer des groupes d'êtres humains ou des populations entières sous le prétexte indésirable de la haine, du racisme et du fondamentalisme, myopie obsessionnelle et messianique qui caractérise la religion de l'intolérance. Nous demandons à ces États que, avec nous, ils appuient la résolution pour garantir que les programmes d'éducation proposés seront conçus d'une manière équilibrée et judicieuse afin de mettre un terme aux holocaustes et de sensibiliser le monde à la perversion et au crime contre l'humanité qu'est le génocide - y compris le génocide du peuple juif, qui mérite le désaveu universel.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : S'étant jointe au consensus pour adopter la résolution sans vote, ma délégation tient à exprimer ses réserves eu égard aux paragraphes 2 et 6 du dispositif et à certains aspects entourant son adoption.

Nous partageons et comprenons pleinement les sentiments des auteurs eu égard à la nécessité d'entretenir la mémoire de l'Holocauste. Nous n'avons nulle objection pour ce qui est de proclamer le 27 janvier Journée internationale de commémoration de l'Holocauste, car nous sommes convaincus que les victimes de génocide, quelles que soient leur religion ou leur origine ethnique ne doivent pas être oubliées.

Par ailleurs, la résolution n'examine pas les responsabilités de la société dans laquelle l'Holocauste a été perpétré ni ses causes sociales, politiques et racistes. Qui plus est, il faut se demander pourquoi on devrait s'en tenir à une résolution sur l'Holocauste en oubliant les crimes de génocide similaires perpétrés contre les chrétiens et les musulmans au Rwanda ainsi que contre les musulmans en Bosnie-Herzégovine, à Srebrenica, à Sanski Most, au Kosovo et ailleurs.

Pourquoi créer un programme international particulier pour promouvoir la prise de conscience de l'Holocauste - qui représente un crime haineux et horrible contre les Juifs - en oubliant des atrocités analogues commises contre des musulmans, des

chrétiens et autres, et en s'abstenant d'élaborer des programmes similaires afin d'accroître la prise de conscience de ces crimes? Personne ne doit avoir le monopole de la souffrance.

Nous sommes fermement convaincus que la création d'un mécanisme, conformément à la résolution, doit s'appliquer aux victimes de l'ensemble des génocides, partout dans le monde, sans discrimination fondée sur des considérations religieuses ou ethniques. Nous sommes certains que les auteurs tiendront compte de nos fermes réserves et réfléchiront à la manière de ramener les choses dans une juste perspective. Nous nous réservons le droit de le faire nous-mêmes.

Nous sommes également certains que l'Assemblée générale et le Secrétaire général, tout en élaborant le programme d'information proposé, ainsi que les mécanismes que recommande la résolution, attacheront une égale importance à l'application d'autres résolutions sur des questions analogues, comme le racisme, l'intolérance, la montée de l'ultra-nationalisme, le néo-nazisme, la xénophobie et autres mouvements. Nous sommes certains que l'Assemblée générale attachera la même importance au financement sans réserve d'autres activités recommandées dans d'autres résolutions. Dans ce contexte, nous nous réservons le droit d'appuyer l'application de toutes ces résolutions, afin de garantir un traitement égal à toutes les victimes de génocide, y compris les victimes de l'Holocauste, et le droit de décider en conséquence de la voie d'action que nous choisirons de suivre à l'avenir s'agissant de la résolution.

M. Ismail (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint au consensus sur la résolution « Mémoire de l'Holocauste ». L'Égypte condamne l'Holocauste, qui constitue une tentative systématique et barbare d'exterminer tout un peuple dans des conditions et à une échelle qui sont sans précédent dans l'histoire de l'homme. Cependant, ses enseignements sont universels et ma délégation estime que nous devrions nous en inspirer. D'autres événements ont eu lieu, tout aussi tragiques, qui doivent bénéficier des enseignements tirés de l'Holocauste.

Dans ce contexte, la délégation malaisienne aurait préféré que l'alinéa 2 du dispositif de la résolution ait une portée plus large en prévoyant d'inculquer aux futures générations les leçons de l'Holocauste mais

également d'autres actes de génocide, crimes de guerre, nettoyage ethnique et crimes contre l'humanité.

M. Anshor (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de pouvoir expliquer la position de ma délégation en ce qui concerne la résolutions qui vient d'être adoptée. Ma délégation a participé à son adoption compte tenu de certaines concordances de vue.

Premièrement, elle reconnaît que l'Holocauste représente un sombre épisode de l'histoire de l'humanité, dont les enseignements ne doivent jamais être oubliés si on veut préserver les générations futures d'atrocités similaires. Cependant l'Holocauste n'est pas la seule tragédie qui offre ces enseignements. Il y en a de nombreuses autres, qui envoient un message également fort et qui mettent en garde tous les peuples contre les dangers de la haine, du sectarisme, du racisme et des préjugés. L'histoire humaine, qu'elle soit classique ou contemporaine, détient une longue liste de tragédies humaines. La délégation indonésienne aurait donc préféré que les auteurs, en formalisant et en institutionnalisant la mémoire de l'Holocauste et l'éducation dans le cadre du système des Nations Unies par le biais de la résolution, accordent une attention égale aux autres tragédies humaines.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans l'exercice d'une explication de vote concernant le projet de résolution que nous venons d'adopter. Le représentant du Japon a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je rappelle aux représentants que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les orateurs doivent les prononcer de leur place.

M. Ozawa (Japon) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à exercer son droit de réponse en ce qui concerne la déclaration faite par le représentant de la Chine sur les atrocités commises pendant la Deuxième guerre mondiale en Asie. Les erreurs commises dans notre histoire passée doivent être rappelées. Il convient d'en tirer les enseignements et de décider de ne jamais permettre qu'elles se répètent. Seuls les enseignements du passé peuvent permettre à l'humanité de progresser à l'avenir.

Le Japon a commis des erreurs au cours de son histoire récente. À l'occasion du récent sommet Asie-

Afrique, qui a eu lieu en Indonésie, le Premier Ministre Koizumi a déclaré :

« Dans le passé, le Japon, par le biais de son régime et de son agression de type colonial, a causé d'énormes dommages et souffrances aux peuples de nombreux pays, particulièrement parmi ceux d'Asie. Le Japon fait carrément face à ces faits de l'histoire dans un esprit d'humilité et avec un sentiment de profond remords et une expression de sincères excuses; ils resteront à jamais gravés dans nos esprits. Le Japon a résolument et constamment déclaré depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale qu'il ne redeviendrait jamais une puissance militaire mais qu'il serait une puissance économique qui aurait pour principe de résoudre tous les problèmes par des moyens pacifiques sans recourir à l'emploi de la force.

Le Japon déclare une fois encore sa volonté de contribuer à la paix et à la prospérité du monde, à l'avenir également, en faisant grand cas des relations de confiance dont il jouit avec tous les pays du monde. »

C'est dans cet esprit que le peuple japonais, depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, s'efforce de reconstruire la nation en tant que nation libre, démocratique et éprise de paix. Ma délégation souhaite souligner qu'en débattant de l'histoire il serait plus constructif de parvenir à une compréhension commune des faits historiques, en particulier des chiffres qu'ils impliquent. Dans cet esprit, les Ministres des affaires du Japon ont toujours proposé au Ministre des affaires étrangères de Chine de mener ensemble une recherche concrète.

M. Gillerman (Israël) (*parle en anglais*) : En ce moment unique et historique, je tiens à exprimer les félicitations et les remerciements d'Israël à l'ensemble des membres de l'Assemblée pour l'adoption de cette résolution sans précédent et à ceux des auteurs qui en sont à l'origine : Australie, Canada, Russie et les États-Unis. L'appui concret que l'Union européenne a exprimé dès le début du processus par l'intermédiaire de la présidence du Royaume-Uni a également été inestimable. Je tiens à remercier les 104 pays qui se sont portés coauteurs de la résolution.

Je tiens à remercier le Secrétaire général pour son appui indéfectible et au Secrétaire général adjoint, Shashi Tharoor, pour l'intérêt et la participation qu'il a

apportés à ce processus. Et je tiens également à vous remercier, Monsieur, du rôle que vous avez joué en votre qualité de Président de l'Assemblée générale, des conseils que vous avez prodigués, de la compassion et du leadership dont vous avez fait preuve tout au long de ce débat historique.

Enfin, en souvenir des 6 millions de victimes de l'Holocauste et en l'honneur des survivants, je remercie chacun pour l'adoption par l'Assemblée générale de cette résolution universelle et historique en citant les termes de la prière juive : Que Dieu soit béni pour nous avoir donné la vie, nous avoir soutenus et nous avoir conduits jusqu'à ce jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Dans le cadre des explications de vote après le vote et de l'exercice du droit de réponse, je tiens à répéter une partie des observations que j'ai faites à la 41^e séance, sur la présentation de la résolution – première résolution de ce type.

« L'Holocauste nous rappelle les crimes de génocide commis depuis la Deuxième guerre mondiale. Il doit donc être un avis d'unification historique générale auquel nous nous rallions pour rappeler les graves crimes commis au cours de l'histoire humaine mais également pour réaffirmer notre détermination indéfectible à nous prémunir contre la répétition de tels crimes. Nous ne saurions, après les horreurs dont ont été victimes le Cambodge, le Rwanda et Srebrenica, continuer de répéter simplement "Jamais plus".

C'est dans l'esprit de la mémoire des crimes passés et dans le désir d'empêcher qu'ils ne se renouvellent à l'avenir que nous devons examiner la ... résolution intitulée "Mémoire de l'Holocauste" ».

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec la présente étape de l'examen du point 27 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 55.